


DEPARTEMENT DU  
RHONE

Arrondissement de Lyon

Délibération  
n°CS\_2023\_002

VOTE

Votants : .....123  
Pour : .....123  
Contre : ..... 0  
Abstention : ..... 0

Envoyé en préfecture le 05/01/2023  
Reçu en préfecture le 05/01/2023  
Publié le   
ID : 069-256900721-20230103-CS\_2023\_002-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

**SYDER**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

**COMITE**

Séance du 3 janvier 2023

Lieu : Domaine des Communes  
69480 ANSE

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Président : Malik HECHAÏCHI

Secrétaire de séance : Aloïs HAMM

214 délégués titulaires en exercice

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF AUTONOME REGIE SYDER CHALEUR 2023**

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
AFFOUX	Thierry BEAUX	1				Sophie CHASSAGNEL	
AIGUEPERSE	Jean-François ALEXANDRE				1	Cédric JOMAIN	
ALIX	Pascal LEBRUN	1				Fabien DUPIN	
AMBERIEUX D'AZERGUES	Nathalie FAYE	1				Jean-François BRENNER	
AMPLEPUIIS	Thierry THOLIN				1	Lydie AUGAY	
AMPUIS	Olivier PASCUAL				1	Richard BONNEFOUX	
ANCY	Thomas DUTOUR				1	Charlotte MESTRE	
ANSE	Xavier FELIX	1				Luc FERJULE	
ARBRESLE (L')	Gilles PEYRICHOU	1				Fabrice MUSCEDERE	
ARDILLATS (LES)	Jean-Paul CIMETIERE	1				Hervé MACHEREZ	
ARNAS	Daniel DEMARE				1	Philippe JAMEY	
AVEIZE	Jean-Yves BLANCHARD				1	Frédéric RIVOIRE	
AZOLETTE	Jean-François MORTAMET	1				Nicole BRIDAY	
BAGNOLS	Thierry TRONCY	1				Patrick LEGRAIN	
BEAUJEU	Sylvain SOTTON	1				Gérard CHEMARIN	
BEAUVALLON	Florian DELERIS				1	Philippe MERLANCHON	
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Malik HECHAÏCHI	1				Thierry DUBREUIL	
	Alain MOUGIN				1		

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
BELMONT	Dejan STAMENKOVIC				1	Bertrand MARION	
BESSEY	Bernard PINET	1				Karim NAILI	
BIBOST	Frédéric BONNARD				1	Jean-Philippe CHAUX	
BLACE	Fabrice LONGEFAY	1				Laurent CARVAT	
BREUIL (LE)	Emmanuel MOYNE				1	Christophe SUBRIN	
BRINDAS	Bertrand DUPRÉ	1				Bernard BALESTIÉ	
BRULLIOLES	Alain FRANÇON	1				Jean-Paul GOULEME	
BRUSSIEU	Serge RUIZ	1				Jean-Christophe DUSSUD	
BULLY	Jean-Yves PERRET	1				Jean-François CHEVALIER	
CENVES	Gérard LAROCLETTE				1	Dominique RAYMOND	
CERCIE	Christophe CLAUZEL				1	Stéphane CARÈME	
CHABANIÈRE	Jean-Pierre CID				1	Yoann VINDRY	
CHAMBOST ALLIERES	Vincent CORGIER				1	Sylvain DUMORD	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	Richard SOULARD	1				Raphaëlle RABILLON	
CHAMELET	Alain CHAMBRU	1				Pierre CALA	
CHAPELLE S/ COISE (LA)	Baptiste BORDET				1	Guy JACOUD	
CHAPONNAY	Nicolas VARIGNY	1				Nathalie BARBA	
CHARENTAY	Ludovic VENET		1			Fabienne LAMOTTE	1
CHARNAY	Guy BONAMY	1				Jean-François DECHERF	
CHATILLON D'AZERGUES	Pierre Yves LANGE				1	Michèle JARRIGE	
CHAUSSAN	Alain ROLLAND	1				Laurence RABOISSON-CROUPI	
CHAZAY D'AZERGUES	Jean-Pierre DEBIESSÉ	1				Albert SZOSTEK	
CHENAS	Jacques DUCHET				1	Henry BAILLY	
CHENELETTE	Geneviève AYMAR		1			Jonathan HAMMOUN	1
CHERES (LES)	Jean-Marc DUMONTET	1				Pascal BENOIT	
CHESSY LES MINES	Jean-Noël BERERD				1	Vincent BRAVO	
CHEVINAY	Frédéric PAULOIS	1				Yoan LEVITE	
CHIROUBLES	Laurent MORIN				1	Gontran BODESCOT	
CIVRIEUX D'AZERGUES	Loïc BOUCHARD		1			Jean-Pierre LIOBARD	1
CLAVEISOLLES	Dominique DESPRAS				1	Sébastien LAVAL	
COGNY	Benjamin MOUTET	1				Rémi AURION	
COISE	Pascal MURIGNEUX	1				Pierre-Emmanuel GRANGE	
COLOMBIER SAUGNIEU	Georges VISCOGLIOSI	1				Arnaud CORDIER	
CONDRIEU	Yves RACHEDI				1	Youri LAROCHE	
CORCELLES	Jean-François DURAND	1				Jean-Paul LAFOND	
COURS	Bernard KRAEUTLER	1				Bernard BOURELIER	
COURZIEU	Renaud JASNOWSKI				1	Daniel BADOIL	
CUBLIZE	Hervé LAURENT				1	Olivier MAIRE	
DENICE	Didier HERBAUT	1				Jean-François ROCHE	
DEUX GROSNES	Daniel CALLOT	1				Michel JANDARD	
DIEME	Maurice CHERMETTE				1	Véronique SARCIRON	
DOMMARTIN	Jean-Louis BERRAT		1			Clément DUCARRE	1
DRACE	Sylvie JOSUÉ	1				Caroline BASSET	
DUERNE	Anthony CUNHA				1	Marie-Line BALMONT	
ECHALAS	François DAROUX	1				Denis NOVE-JOSSERAND	
EMERINGES	Jean-Michel RUET				1	Laurent LASSARAT	
EVEUX	Pierre MELLINGER	1				Pascal BEAUVÉRIE	
FLEURIE	Jean-Paul DUCHARME				1	Frédéric MIGUET	
FLEURIEUX S/ L'ARBRESLE	Aymeric GIRARDON	1				Caroline BENOIT-GONIN	
FRONTENAS	Joël CRIONAY	1				Gille CODIS	
GENAS	Hervé CHAMPEAU	1				Bertrand BOURDET	
	Laurence JURKIEWIEZ			1			
	Jacques COLLET	1					
GLEIZE	Bernard JAMBON	1				Catherine REBAUD	
	Pierre BAKALIAN				1		
GRANDRIS	Olivier GUYOMAR				1	Guillaume LECANU	
GREZIEU LA VARENNE	Nadine MAZZA			1		Hugues JEANTET	
GREZIEU LE MARCHE	Yannis HODOUL				1	Samuel JUBAN	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
HAIES (LES)	Bruno GRAPOTTE	1				Frédéric MICHAUD	
HALLES (LES)	Madame le Maire				1	Loïc SIMON	
HAUTE RIVOIRE	Sylvain MOULIN				1	Nicolas MURE	
JONS	Isabelle LE GREN	1				Loïc BELIN	
JOUX	Jonathan CHIRAT				1	Jean-Pierre LAFAY	
JULIENAS	Eric JORCIN	1				Christian AUDRAS	
JULLIE	Daniel LAPLACE	1				Noé CHAMPION	
LACENAS	Laurent VILGICQUEL				1	Jean-François GRIZARD	
LACHASSAGNE	Murielle SOLERTI	1				Geneviève BETTWY	
LAMURE SUR AZERGUES	Patrice RUBAUD				1	Bernard ROSSIER	
LANCIE	Gilles ASSANT	1				Jacky MENICHON	
LANTIGNIE	Gérard AUGAY	1				Valérie BEAUMONT	
LARAJASSE	Patrick CHILLET				1	Jean-Marc BRUYAS	
LEGNY	Véronique FRANCESCHI	1				Laurent AULAS	
LENTILLY	Thierry MAGNOLI				1	Yann FRACHISSE	
LETRA	Laurent NANCY				1	Patrice RIVIER	
LIMAS	Jean-Christophe WADBLED	1				Daniel BRAYER	
LOIRE SUR RHONE	Pascal GALAMAND				1	Nathalie JOURNOUD	
LONGES	Sylvain RIVORY				1	Pierre BOIRON	
LONGESSAIGNE	Alain CHAUSENDE	1				Philippe TRESSERE	
LOZANNE	Christian GALLET	1				Gérard LAGRESLE	
LUCENAY	Valérie DUGELAY	1				Jean-Yves FAYET	
MARCHAMPT	Laurent BRUN	1				Dominique VITTAUT	
MARCILLY D'AZERGUES	Frédéric BLANCHON				1	Georges SICILIANO	
MARCY SUR ANSE	Jacques MONTOLOY	1				Roland GENET	
MARENNES	Jean-Luc SAUZE	1				Gérald COSTE	
MEAUX LA MONTAGNE	Françoise PASCAL				1	Véronique MURAT	
MESSIMY	Philippe REYMOND				1	Michel GAUJAC	
MEYS	Pierre-Paul FAURE	1				Frédéric TRUC	
MOIRE	Jean-Daniel RONGIERES	1				Régis LATHUILLIERE	
MONTAGNY	Corinne JEANJEAN				1	Claude MEUNIER	
MONTMELAS ST SORLIN	Denis LOUVET	1				Thierry BOURRELIER	
MONTROMANT	André CHATELARD	1				Stéphane LE DORE	
MONTROTIER	Michel GOUGET	1				Bernard BOUCHET	
MORANCE	Lucien POURCHOUX	1				Hervé MERCIER	
MORNANT	Patrick BERRET	1				Jean-François FRONTOBERT	
ODENAS	Michel TRICHARD				1	Julien RUET	
ORLIENAS	Vincent LECOCQ				1	Florence AUDON	
PERREON (LE)	Daniel JACQUET	1				Gérard TACHON	
POLLIONNAY	Benjamin METELLY				1	Patrick MARCHAND	
POMEYS	Jean-Pierre KHIRREDINE	1				Didier LUXEMBOURGER	
POMMIERS	Fabrice FUTIN				1	Frédéric GAUDIN	
PORTE DES PIERRES DORÉES	Bernard GUYENNON	1				Franck BALANDRAS	
POULE LES ECHARMEAUX	Jean-Marc DESMONCEAUX	1				Denis DABONOT	
PROPIERES	Patrick VULLO	1				Séverine BOTTERON	
PUSIGNAN	Patrick BOUSQUET	1				Jean-Pierre GEREZ	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Gérard DESCOMBES				1	Cédric VAILLANT	
RANCHAL	Michel LAGOUTTE	1				Bernard DUCROS	
RÉGNIE DURETTE	Georges MONTEL	1				Adrien PERRON	
RIVERIE	Roseline Sylvia SPAGNOLO				1	Bruno FEUILLOY	
RIVOLET	Joëlle RUBENS				1	Didier COMBIER	
RONNO	Pascal TATY				1	Michel PONTILLE	
RONTALON	Jean-Yves BOUCHUT	1				Sébastien GUTTON	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
SAIN BEL	Yvan MOLLARD				1	Rabah BENKHETACHE	
SALLES ARBUISSONNAS	Pascal RAMPON				1	Frédéric MORAND	
SARCEY	Olivier LAROCHE	1				Daniel MULATON	
SAUVAGES (LES)	Annick LAFAY	1				Laurent BAUD	
SAVIGNY	Christian MARTINON				1	Isabelle SEEMANN	
SEREZIN DU RHONE	Jules JOASSARD	1				Stéphane FAURE	
SIMANDRES	Thierry GAT	1				Nathalie PANSIOT	
SOUCIEU EN JARREST	Frédéric LOGEZ	1				Daniel ABAD	
SOURCIEUX LES MINES	Cédric PINCANON				1	Christian MONTCHARMONT	
SOUZY	Daniel MURE	1				Patrick VOLAY	
ST ANDRE LA COTE	Marc COSTE				1	Roger REYNARD	
ST APPOLINAIRE	Didier LACROIX	1				Claude MUNCH	
ST BONNET DE MURE	Jean-Marc JOVET			1		Vincent LIEVRE	
ST BONNET DES BRUYERES	Martine CARTILLIER				1	Yves CHARNAY	
ST BONNET LE TRONCY	Emmanuel BUSCHI	1				Jean-Philippe GINET	
ST CLEMENT DE VERS	Jean-Paul BALLOT	1				Patrick LARY	
ST CLEMENT LES PLACES	Gilbert BLEIN				1	Daniel FOL	
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	Aurélien JANCENELLE				1	Pascaline RIVIERE	
ST CYR LE CHATOUX	Sylvain ROSSIGNOL				1	Johan LARRAS	
ST CYR SUR LE RHONE	Gilbert VAUDAINE	1				Stéphane RECORIS	
ST DIDIER SUR BEAUJEU	Jean-Marc OSTLER	1				Pascal FAIVRE	
ST ETIENNE DES OULLIERES	Gérald DAVAL				1	Nathalie DUMAS	
ST ETIENNE LA VARENNE	Robert FARGEOT				1	Bruno FERRANT	
ST FORGEUX	Michel GIRERD	1				Gilles PUIPIER	
ST GENIS L'ARGENTIERE	Gilbert MOSNIER		1			Joseph VOLAY	1
ST GEORGES DE RENEINS	Bernard GROSBOST	1				Christian DUGELAY	
ST GERMAIN NUELLES	Gérard PEILLON				1	Xavier RUEDIN	
ST IGNY DE VERS	Karim FARSI				1	Jean-Yves PHILIBERT	
ST JEAN DES VIGNES	Eric DUTRIEVOZ				1	Guy FRACHE	
ST JEAN LA BUSSIERE	Jean COUTURIER				1	Christophe DEPORTE	
ST JULIEN	Jean-Pierre BANDURSKI	1				Eric CASATI	
ST JULIEN SUR BIBOST	Cédric BLANC				1	Alain FARJOT	
ST JUST D'AVRAY	Stéphane CORGIER				1	Romain MAYNARD	
ST LAGER	Jean-Paul VARICHON				1	Pascal TISSOT	
ST LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY	1				Fabien BREUZIN	
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Yvan SIMON				1	Roger MAZARD	
ST LAURENT DE MURE	Jean-David ATHENOL	1				Julien FARDEL BRIOT	
ST MARCEL L'ECLAIRE	Maurice DURDILLY	1				Serge GRACIA	
ST MARTIN EN HAUT	Bruno FAYOLLE				1	Jérôme SANGOUARD	
ST NIZIER D'AZERGUES	Grégory PEGUY				1	Dominique MARTINS	
ST PIERRE DE CHANDIEU	Raphaël IBANEZ				1	Robert LEROY	
ST PIERRE LA PALUD	Klaus SCHOHE	1				Cyril BOYAULT	
ST ROMAIN DE POPEY	Jean-Michel COQUARD				1	Bruno BISSUEL	
ST ROMAIN EN GAL	Alain GERBAUD	1				Robert GELAS	
ST ROMAIN EN GIER	Roger SIMON				1	Cédric BELMONT	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Agnès GRANGE	1				Matthieu PAÏSSE	
ST VERAND	Jean-Jacques CORBIGNOT	1				Joël MORAND	
ST VINCENT DE REINS	Jean-Yves DURNERIN	1				Laurent NONY	
STE CATHERINE	Lucien DERFEUILLE				1	Ghislaine DIDIER	
STE COLOMBE	Yves DELORME				1	Marc DELEIGUE	
STE CONSORCE	Emmanuel VINCENT		1			Bertrand GAULÉ	1
STE FOY L'ARGENTIERE	Fabrice VENET				1	Olivier VIALON	
STE PAULE	Didier ROQUECAVE				1	Pascal MARGAND	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
TALUYERS	Marc MIOTTO				1	Laurent NAULIN	
TAPONAS	Gérard CIMETIERE				1	Laurent MICHEAU	
TARARE	Bruno PEYLACHON			1		Alain PERONNET	
	Marcel COTTON				1		
	Philippe TRIOMPHE	1					
TERNAND	Philippe PEYROT	1				Michel LAHAIRE	
THEIZE	Bernard BOURBON	1				Vincent LAVERRIERE	
THIZY LES BOURGS	Pascal VIGNON			1		Bernard PEILLON	
THURINS	Noël FAURE	1				Philippe GROSSIORD	
TOUSSIEU	Florian MERCIER	1				Claude HUMBERT	
TREVES	Erik CHAPELLE				1	Christophe LACHAUD	
TUPIN SEMONS	Daniel JAMET	1				jean DEGACHE	
VAL D'OINGT	Jean-Yves GRANDCLEMENT				1	Pascal PAPILLON	
VALSONNE	Georges DUMAS	1				Jean-Yves ROSSET	
VAUGNERAY	Sandrine ARNAUD	1				Christian NEUVILLE	
VAUX EN BEAUJOLAIS	Jean-Charles PERRIN				1	Alain ARNAUD	
VAUXRENARD	Sixte DENUELLE				1	Cyril POURREYRON	
VERNAY	Philippe PERRET				1	Pascal SIMONET	
VILLE S/ JARNIOUX	Gaëtan LIEVRE	1				Pascal LAURENT	
VILLECHENEVE	Cédric MOREL				1	Claude SARCEY	
VILLEFRANCHE S/SAONE	Didier MOULIN	1				Aloïs HAMM	1
	Isabelle GAVEL	1				Béatrice BERTHOUX	
	Alexandre PORTIER		1				
	Pascale REYNAUD	1					
	Olivier MANDON				1		
VILLIE MORGON	Olivier PASCAL	1				Olivier HÉMET	
VINDRY SUR TURDINE	Alain GERBERON	1				Jean-Robert LAGOUTTE	
YZERON	Olivier AIGLON		1			Fabrice FOURDIN	1
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS	Thierry DUBUIS			1		Sandrine AUQUIER	
	Jack CHEVALIER	1				Françoise BERGAME	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS	Jérémy THIEN		1			Daniel FAYARD	
	Didier JAFFRE	1				René THEVENON	1
<b>TOTAL</b>		<b>108</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>91</b>		<b>9</b>

### 6 POUVOIRS

Laurence JURKIEWIEZ (Genas) représentée par Hervé CHAMPEAU (Genas)

Nadine MAZZA (Grézieu-la-Varenne) représentée par Sandrine ARNAUD (Vaugneray)

Jean-Marc JOVET (Saint-Bonnet-de-Mure) représenté par Jean-David ATHENOL (Saint-Laurent-de-Mure)

Bruno PEYLACHON (Tarare) représenté par Philippe TRIOMPHE (Tarare)

Pascal VIGNON (Thizy-les-Bourgs) représenté par Alain GERBERON (Vindry-sur-Turdine)

Thierry DUBUIS (CCEL) représenté par Jack CHEVALIER (CCEL)

Le Président rappelle à l'assemblée que le budget annexe de la régie SYDER Chaleur, régie dotée de la seule autonomie financière, retrace une activité directement assujettie à la TVA. En conséquence, ce budget est présenté hors taxes.

Le budget primitif 2023 de la régie SYDER Chaleur est établi selon la nomenclature M4, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux. Il est voté au chapitre.

Le suivi analytique de chaque site permet par ailleurs de suivre financièrement chacune des chaufferies réalisées et exploitées par le SYDER dans le cadre de la régie.

Les sites en service et projets en cours pris en compte dans le cadre du budget 2023 sont les suivants :

- Sites en exploitation : Chénas, Colombier-Saugnieu, Larajasse, Longes, Longessaigne, Monsols, Propières, Ronno, Rontalon, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Martin-en-Haut, et Vaux-en-Beaujolais
- Sites à construire et terminés en 2023 : Montrottier et Affoux
- Sites en cours de construction en 2023 : Poule-les-Echarmeaux, Loire-sur-Rhône, Orlénas, Morancé
- Sites en études : Loire-sur-Rhône, Pusignan, Jullié, Val d'Oingt, Villé-Morgon, Les Haies, Saint-Symphorien-sur-Coise.

Le Président donne lecture à l'assemblée du budget primitif autonome SYDER Chaleur de l'exercice 2023 présenté selon les modalités de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Il précise que le projet de budget a fait l'objet d'un avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie SYDER Chaleur.

Vu le code général des collectivités territoriales, et en particulier les articles L. 1412-1 et L. 2221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Vu les statuts de la régie SYDER Chaleur, approuvés par délibération n° 2009-47 du 15 décembre 2009, et notamment l'article 9,

Vu la délibération n°RG\_2022\_010 du 13 décembre 2022 du conseil d'exploitation de la régie SYDER Chaleur, portant avis favorable au projet de budget primitif de la régie SYDER Chaleur,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2023 de la régie dotée de la seule autonomie financière SYDER Chaleur, et en avoir délibéré,

#### **Le Comité syndical, à l'unanimité,**

⇒ **Constata** que le budget primitif annexe de la Régie SYDER Chaleur 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes, soit :

- en section d'exploitation 1 120 000,00 €
- en section d'investissement 3 773 150,00 €

⇒ **Vote** les crédits au niveau des chapitres en sections d'exploitation et d'investissement sans spécialiser aucun article.

**En section d'exploitation :**

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 011- Charges à caractère général	571 300,00 €	
Chapitre 66- Charges financières	135 550,00 €	
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	258 150,00 €	
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre les sections	155 000,00 €	
Chapitre 70- Produits du service et ventes diverses		650 000,00 €
Chapitre 77 – Subvention exceptionnelle		370 000,00 €
Chapitre 042 – Amortissements subventions		100 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 120 000,00 €</b>	<b>1 120 000,00 €</b>

**En section d'investissement :**

Chapitre	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	3 357 150,00 €	60 000,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : remboursement du capital	296 000,00 €	
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre les sections	100 000,00 €	
Chapitre 13 – Subventions d'investissement		1 050 000,00 €
Chapitre 16 - Emprunt		2 250 000,00 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement		258 150,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre les sections		155 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 773 150,00 €</b>	<b>3 773 150,00 €</b>

Fait les jour, mois et an que ci-dessus,  
Le Président,

Malik HECHAÏCHI

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

<b>Numéro SIRET</b> <b>20008972000037</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>EPCI SYDER</b>
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie Villeurbanne Municipale

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget primitif</b>
------------------------

**BUDGET : SYDER - CHALEUR (2)**

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	32
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	33
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	34
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	35
A6 - Etat des charges transférées	36
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	37

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	38
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	39
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	40
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	41
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	42
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	43
B1.7 - Etat des engagements reçus	44
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	45
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	46

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	47
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	50
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	51

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	52
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	1 120 000,00	1 120 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>1 120 000,00</b>	<b>1 120 000,00</b>

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	3 773 150,00	3 773 150,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>3 773 150,00</b>	<b>3 773 150,00</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>4 893 150,00</b>	<b>4 893 150,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET  
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	262 700,00	0,00	571 300,00	571 300,00	571 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>262 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>571 300,00</b>	<b>571 300,00</b>	<b>571 300,00</b>
66	Charges financières	70 300,00	0,00	135 550,00	135 550,00	135 550,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>333 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>706 850,00</b>	<b>706 850,00</b>	<b>706 850,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	118 000,00		258 150,00	258 150,00	258 150,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	110 000,00		155 000,00	155 000,00	155 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>228 000,00</b>		<b>413 150,00</b>	<b>413 150,00</b>	<b>413 150,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>561 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 120 000,00</b>	<b>1 120 000,00</b>	<b>1 120 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		<b>0,00</b>
---	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>1 120 000,00</b>
---	--	---------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	500 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>650 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00	370 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 020 000,00</b>	<b>1 020 000,00</b>	<b>1 020 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	61 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>61 000,00</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>561 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 120 000,00</b>	<b>1 120 000,00</b>	<b>1 120 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		<b>0,00</b>
---	--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>		<b>1 120 000,00</b>
---	--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>313 150,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 880 000,00	0,00	3 357 150,00	3 357 150,00	3 357 150,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 880 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 377 150,00</b>	<b>3 377 150,00</b>	<b>3 377 150,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	167 000,00	0,00	296 000,00	296 000,00	296 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>167 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>296 000,00</b>	<b>296 000,00</b>	<b>296 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 047 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 673 150,00</b>	<b>3 673 150,00</b>	<b>3 673 150,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	61 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>61 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 108 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 773 150,00</b>	<b>3 773 150,00</b>	<b>3 773 150,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 773 150,00</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 826 000,00	0,00	2 250 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	54 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 880 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 360 000,00</b>	<b>3 360 000,00</b>	<b>3 360 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>1 880 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 360 000,00</b>	<b>3 360 000,00</b>	<b>3 360 000,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	118 000,00	0,00	258 150,00	258 150,00	258 150,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	110 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>228 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>413 150,00</b>	<b>413 150,00</b>	<b>413 150,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 108 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 773 150,00</b>	<b>3 773 150,00</b>	<b>3 773 150,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 773 150,00</b>
---	---------------------

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISION  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION  
FONCTIONNEMENT (8)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE DU BUDGET**

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	571 300,00		571 300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	135 550,00	0,00	135 550,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	155 000,00	155 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		258 150,00	258 150,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>706 850,00</b>	<b>413 150,00</b>	<b>1 120 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 120 000,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	100 000,00	100 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	296 000,00	0,00	296 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 357 150,00	0,00	3 357 150,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>3 673 150,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>3 773 150,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 773 150,00</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	650 000,00		650 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	370 000,00	100 000,00	470 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>1 020 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>1 120 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 120 000,00</b>
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 250 000,00	0,00	2 250 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	60 000,00	0,00	60 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		155 000,00	155 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		258 150,00	258 150,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>3 360 000,00</b>	<b>413 150,00</b>	<b>3 773 150,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 773 150,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>262 700,00</b>	<b>571 300,00</b>	<b>571 300,00</b>
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	12 000,00	92 100,00	92 100,00
607	Achats de marchandises	176 700,00	378 800,00	378 800,00
611	Sous-traitance générale	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	65 000,00	91 300,00	91 300,00
6256	Missions	500,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	4 600,00	4 600,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	1 500,00	1 500,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>262 700,00</b>	<b>571 300,00</b>	<b>571 300,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>70 300,00</b>	<b>135 550,00</b>	<b>135 550,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	67 300,00	135 550,00	135 550,00
6688	Autre	3 000,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>333 000,00</b>	<b>706 850,00</b>	<b>706 850,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>118 000,00</b>	<b>258 150,00</b>	<b>258 150,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>110 000,00</b>	<b>155 000,00</b>	<b>155 000,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	110 000,00	155 000,00	155 000,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>228 000,00</b>	<b>413 150,00</b>	<b>413 150,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>228 000,00</b>	<b>413 150,00</b>	<b>413 150,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>561 000,00</b>	<b>1 120 000,00</b>	<b>1 120 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 120 000,00</b>
---	---------------------

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	500 000,00	650 000,00	650 000,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	500 000,00	650 000,00	650 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>500 000,00</b>	<b>650 000,00</b>	<b>650 000,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	370 000,00	370 000,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	370 000,00	370 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>500 000,00</b>	<b>1 020 000,00</b>	<b>1 020 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	61 000,00	100 000,00	100 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	61 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>61 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>561 000,00</b>	<b>1 120 000,00</b>	<b>1 120 000,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 120 000,00</b>
---	---------------------

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	20 000,00	20 000,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>1 880 000,00</b>	<b>3 357 150,00</b>	<b>3 357 150,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 820 000,00	3 357 150,00	3 357 150,00
238	Avances commandes immo. incorp.	60 000,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 880 000,00</b>	<b>3 377 150,00</b>	<b>3 377 150,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>167 000,00</b>	<b>296 000,00</b>	<b>296 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	167 000,00	296 000,00	296 000,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>167 000,00</b>	<b>296 000,00</b>	<b>296 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>2 047 000,00</b>	<b>3 673 150,00</b>	<b>3 673 150,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>61 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>61 000,00</i>	<i>100 000,00</i>	<i>100 000,00</i>
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	36 000,00	0,00	0,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	16 450,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	8 550,00	100 000,00	100 000,00
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>61 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>2 108 000,00</b>	<b>3 773 150,00</b>	<b>3 773 150,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 773 150,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>1 050 000,00</b>	<b>1 050 000,00</b>
1312	Subv. équipt Régions	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>1 826 000,00</b>	<b>2 250 000,00</b>	<b>2 250 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	1 826 000,00	2 250 000,00	2 250 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>54 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
238	Avances commandes immo. incorp.	54 000,00	60 000,00	60 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 880 000,00</b>	<b>3 360 000,00</b>	<b>3 360 000,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>1 880 000,00</b>	<b>3 360 000,00</b>	<b>3 360 000,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>118 000,00</b>	<b>258 150,00</b>	<b>258 150,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>110 000,00</b>	<b>155 000,00</b>	<b>155 000,00</b>
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	55 000,00	155 000,00	155 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	55 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>228 000,00</b>	<b>413 150,00</b>	<b>413 150,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>228 000,00</b>	<b>413 150,00</b>	<b>413 150,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>2 108 000,00</b>	<b>3 773 150,00</b>	<b>3 773 150,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 773 150,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**III – VOTE DU BUDGET**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

## A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					4 224 760,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 224 760,00									
CHALEUR 5069357	Crédit Agricole Centre Est		25/04/2021	27/04/2022	2 500 000,00	F	Taux fixe à 0,80%	0,800	0,800	EUR	A	C	O	A-1
CHALEUR 534830	La banque postale		01/12/2020	01/03/2021	136 000,00	F	Taux fixe à 0,52%	0,520	0,520	EUR	T	C	O	A-1
Chaleur 2	Crédit Agricole Centre Est		10/10/2014	10/10/2015	73 395,00	F	Taux fixe à 2,94%	2,940	2,940	EUR	A	P	O	A-1
Chaleur 3	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/11/2014	25/05/2015	60 000,00	F	Taux fixe à 3,08%	3,080	3,080	EUR	S	P	O	A-1
MIN538424EUR	La banque postale	01/09/2021	11/02/2022	01/03/2023	290 000,00	F	Taux fixe à 0,84%	0,840	0,852	EUR	A	C	O	A-1
RONTALON	La banque postale		01/01/2020	01/07/2020	75 000,00	F	Taux fixe à 0,94%	0,940	0,940	EUR	S	P	O	A-1
chaleur 1	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes		25/01/2014	25/04/2014	67 000,00	F	Taux fixe à 3,97%	3,970	3,970	EUR	T	P	O	A-1
chaleur 4	Crédit Agricole Centre Est		12/11/2014	12/11/2015	415 125,00	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	3,130	EUR	A	P	O	A-1
chaleur 5	Crédit Agricole Centre Est		01/12/2014	01/12/2015	435 740,00	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	3,130	EUR	A	P	O	A-1
chaleur 8	Crédit Agricole Centre Est		01/03/2015	01/03/2016	172 500,00	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	3,130	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>4 224 760,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

## A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>		0,00		3 703 966,98					179 718,73	49 053,96	0,00	20 329,96
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 703 966,98					179 718,73	49 053,96	0,00	20 329,96
CHALEUR 5069357	N	0,00	A-1	2 400 000,00	23,33	F	Taux fixe à 0,80%	0,800	100 000,00	19 200,00	0,00	12 471,11
CHALEUR 534830	N	0,00	A-1	122 400,00	17,93	F	Taux fixe à 0,52%	0,520	6 800,00	623,22	0,00	50,09
Chaleur 2	N	0,00	A-1	45 429,45	9,78	F	Taux fixe à 2,94%	2,940	3 973,79	1 335,63	0,00	274,23
Chaleur 3	N	0,00	A-1	40 280,09	11,91	F	Taux fixe à 3,08%	3,080	2 821,54	1 219,06	0,00	115,37
MIN538424EUR	N	0,00	A-1	290 000,00	24,18	F	Taux fixe à 0,84%	0,840	11 600,00	2 591,63	0,00	1 987,78
RONTALON	N	0,00	A-1	66 376,01	17,01	F	Taux fixe à 0,94%	0,940	3 506,60	615,72	0,00	295,49
chaleur 1	N	0,00	A-1	44 013,68	11,07	F	Taux fixe à 3,97%	3,970	3 169,33	1 700,55	0,00	297,28
chaleur 4	N	0,00	A-1	278 925,79	11,87	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	19 508,99	8 730,38	0,00	1 105,19
chaleur 5	N	0,00	A-1	292 777,18	11,92	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	20 477,80	9 163,93	0,00	710,25
chaleur 8	N	0,00	A-1	123 764,78	12,17	F	Taux fixe à 3,13%	3,130	7 860,68	3 873,84	0,00	3 023,17
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>3 703 966,98</b>					<b>179 718,73</b>	<b>49 053,96</b>	<b>0,00</b>	<b>20 329,96</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

## A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 703 966,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

## A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**IV**

**A1.5**

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>
<b>AUTRES DETTES</b>
<b>A1.6</b>

**A1.6 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS****A3.1****A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>

<b>A3.2</b>
-------------

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>396 000,00</b>	<b>I 396 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>296 000,00</b>	<b>296 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	296 000,00	296 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	100 000,00	100 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>396 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>396 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

**IV – ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN  
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

**A4.2**

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>413 150,00</b>	<b>III 413 150,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>413 150,00</b>	<b>413 150,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	155 000,00	155 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	258 150,00	258 150,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>413 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>413 150,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>396 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>413 150,00</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (6)	<b>17 150,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Cet état ne contient pas d'information.



**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION****A5.2.1**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A6****A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

**B1.1**

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT  
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

<b>Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 020 000,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E  
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.4****B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.



**IV – ANNEXES**

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E  
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

**B1.5**

**B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E  
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.6****B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.7****B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN  
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2022-05C Chaufferie Montrottier	2 900 000,00	0,00	2 900 000,00	75 418,07	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.  
(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT  
EMPLOYE PAR LA REGIE****C1.2****C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.



**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

**IV – ANNEXES****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3****C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**